



LE PRESIDENT

*Notre fierté ce sont nos sentiers
Leur balisage, c'est notre image*

Strasbourg, le 5 janvier 2021

Note d'information

*A l'attention de tous les présidents des associations locales,
districts, départements et responsables de commissions*

Mesdames et Messieurs,

Nous vous souhaitons tout d'abord une belle et heureuse année 2021.

Nous vous prions également de trouver en pièce jointe la fiche covid-19 en vigueur jusqu'au 20 janvier 2021, dont nous vous rappelons ci-dessous quelques points :

- **Randonnées et activités sportives de plein air:**

Dans l'espace public, la pratique auto-organisée ou encadrée par une association reste possible dans le **respect du couvre-feu** (à partir de 18h ou 20h selon les départements) et dans **la limite de 6 personnes** (guide compris)

- **Balisage des sentiers :**

L'entretien et le balisage des itinéraires se feront sur la base du volontariat. Là aussi, il est recommandé de respecter les gestes barrières. Responsable juridiquement, il appartient au président ou à l'inspecteur des sentiers de prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

Des mesures complémentaires pourront être prises par les préfets. Afin de pouvoir vous renseigner, conseiller, accompagner au mieux, le CROS Grand Est vous propose de prendre contact directement avec le Service Sports de Nature qui se tient à jour de chaque changement, que ce soit national ou départemental, ou en vous rapprochant de la Fédération du Club Vosgien.

Pour plus d'informations, vous pouvez aussi vous référer au site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Séjours

Le sujet est mouvant, évolutif et traité de façon sectorielle par les services de l'Etat. Dans le secteur du tourisme les hôtels sont ouverts, les restaurants et les remontées mécaniques sont fermées.

Les 7 et 20 janvier prochains sont en l'occurrence les prochaines échéances réglementaires où la situation pourrait évoluer.

Le Président fédéral et son responsable professionnel en charge du tourisme ne peuvent agir que dans le respect des décrets et arrêtés pris en relation avec la situation épidémique actuelle. Ces décisions réglementaires sont à prendre en compte par les assurances et tous les acteurs de la vie économique. Elles s'imposent à tous et au jour le jour.

En conséquence, nous incitons tous les organisateurs de voyage et de séjour à reporter leurs activités au 2^e semestre 2021, voire au 1^{er} semestre 2022 quoi qu'il en coûte !
Nous sommes face à une situation sanitaire centennale exceptionnelle.

Merci pour la compréhension de tous !

Assises de la fédération

Nous vous informons que les prochaines assises de la Fédération du Club Vosgien auront lieu les **5 et 6 juin 2021** à Gérardmer.

Lors du CA en date du 17 décembre 2020, une augmentation de la cotisation fédérale a été votée à l'unanimité. Cette augmentation de 1,30 euros pour l'année 2022 sera à l'ordre du jour des assises et soumise au vote.

En 2022, cela fera 8 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation. Elle est la résultante de l'augmentation des différentes taxes, de la poste, des impôts, de l'électricité, de la taxe foncière, etc...

Organisation du siège de la fédération

Selon les recommandations du gouvernement, le télétravail reste en vigueur.

Des jours de permanence seront assurés. **Les bureaux de la Fédération seront ouverts les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.**

Toute l'équipe de la Fédération reste joignable à leurs adresses mails respectives.

Pour les commandes de matériels, merci de nous les adresser par mail uniquement, en précisant bien le mode de livraison. Par mesure de sécurité, nous privilégions les envois postaux, mais pour les associations proches, il est toujours possible de les récupérer à Strasbourg, aux jours indiqués ci-dessus et sur rendez-vous.

Toute l'équipe de la Fédération reste à votre disposition et s'efforcera de répondre au mieux à vos attentes.

Prenez grand soin de vous et de vos proches.

Alain FERSTLER

